

Projet de délibération 482-26.09

Exposé des motifs

relatif à l'objet suivant :

TRANSFERT DU PATRIMOINE FINANCIER AU PATRIMOINE ADMINISTRATIF, DES PARCELLES n° 210 et n°211, FORT-DE-L'ÉCLUSE 7 ET 9

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'objet qui vous est soumis consiste à avaliser le transfert d'une parcelle du patrimoine financier au patrimoine administratif.

Il convient de rappeler que le patrimoine financier est composé des actifs détenus par la Commune pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital. Ils peuvent être aliénés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques. A contrario, un actif du patrimoine administratif est essentiel pour offrir des prestations publiques.

Le projet concerne les parcelles n° 210 et 211, actuellement occupées par des jardins familiaux au chemin du Fort-de-l'Écluse 7 et 9. Le projet consiste en la création d'une aire d'équipements sportifs et de loisirs intergénérationnels avec notamment l'installation d'un terrain multisport. Le terrain multisport en question est aujourd'hui implanté provisoirement dans le préau de l'école du Plateau, en zone 5 et doit être déplacé. Les deux parcelles communales du chemin du Fort-de-l'Écluse, situées en zone de verdure, ont été choisies. En relocalisant le terrain multisport, ce projet vise donc à continuer de répondre au besoin d'équipement sportif du quartier des Marbriers et du Plateau de Saint-Georges. Le projet répond également aux objectifs du PDCom 2020 qui prévoit que ce site soit dédié à des équipements publics sportifs et espaces verts dans un horizon de 10 à 15 ans. L'aménagement proposé s'inscrit dans l'attente d'un projet définitif.

Les parcelles du Fort-de-l'Écluse étaient jusqu'alors occupée par des jardins familiaux, loués à des tiers jusqu'à l'année 2025. C'est pourquoi le passage de ces parcelles du PF au PA est nécessaire.

Dans une perspective de proposer un aménagement cohérent pour les 10 à 15 prochaines années, le projet privilégie des aménagements qualitatifs, évolutifs et adaptés aux besoins des habitant-es. Le projet a d'ailleurs fait l'objet d'une démarche participative qui a permis de figer un programme à dominante naturelle : parc de nature intégrant un terrain multisport, terrain de pétanque, des pergolas, une fontaine, une noue d'infiltration, des espaces favorisant la biodiversité, des jeux, des cheminements et des installations artistiques. Bien que son coût dépasse le budget initial, cette variante répond le mieux aux ambitions de la Ville de Lancy en matière de loisirs et d'environnement.

La valeur du bien à transférer s'élève à CHF 299'250.--.

En fonction de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de réserver un bon accueil au projet de délibération ci-annexé.